

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 février 2016

Compte rendu



1. Installation d'un conseiller municipal – M. LEFEBVRE James

2. Installation d'un conseiller municipal – M. BOUDON Alain

3. Débat d'orientation budgétaire

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

4. Autorisation complémentaire à M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses sur l'année 2016

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer différentes opérations financières en section d'investissement nécessaires au fonctionnement de la collectivité avant le vote du budget primitif 2016.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

5. Demande de remise gracieuse du comptable public assignataire de la commune

Madame Annette LECLERC, Comptable publique assignataire de la commune, a fait l'objet d'une mise en débet pour un montant principal de 21 105,86 €, majoré des intérêts courus. Considérant qu'il n'y a pas eu d'impact financier pour la ville, il est proposé d'émettre un avis favorable.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 abstentions : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

6. Mise en œuvre d'un agenda programmé d'accessibilité pour les établissements recevant du public (E.R.P.)

La législation imposait que tous les bâtiments et espaces publics soient en conformité avec l'accessibilité des PMR au 1^{er} janvier 2015.

Compte tenu des contraintes financières ces dispositions ont été retardées.

En conséquence l'Etat a souhaité mettre en œuvre des calendriers programmés de l'accessibilité permettant ainsi aux collectivités territoriales comme aux propriétaires privés de pouvoir lissés les travaux sur plusieurs années et ce jusqu'à 9 ans, lorsque les difficultés techniques sont particulièrement onéreuses.

La DDTM de Bernay a été sollicitée pour effectuer un diagnostic gratuit de 8 principaux bâtiments considérant que les autres petits établissements sont conformes.

La visite a eu lieu le lundi 14 septembre dernier.

A partir des remarques des agents DDTM un estimatif des travaux a été réalisé.

Le dossier a été déposé auprès de cellule accessibilité de la DDTM avant le 27/09, date butoir défini par l'Etat.

Les diagnostics sont les suivants :

1 Hôtel de Ville

Signalisation de la place PMR existante à mettre en conformité	360.00 €
Signalétique sur sanitaires handicapés au RDC	50.00 €
Bandes podotactiles sur escaliers passerelle	400.00 €

Demande de dérogation à prévoir pour la passerelle qui ne comporte pas de palier de repos. On proposera en atténuation, l'intervention des agents d'accueil mairie afin qu'ils puissent accompagner le fauteuil PMR jusqu'au haut de la passerelle.

Budget prévisionnel total 810.00 €

2 Annexe Hôtel de Ville

Signalisation de la place PMR existante à mettre en conformité 360.00 €

Signalétique sur sanitaires handicapés intérieurs 50.00 €

Budget prévisionnel total 410.00 €

3 Maternelle Brassens

Création d'une place PMR (marquage au sol) sur parking Salle des Fêtes au plus près de l'accès école

200.00 €

Signalisation verticale de la place PMR 360.00 €

Réfection de l'accès principal côté parking salle des fêtes car pente non-conforme et reprise de seuil enrobé de l'accès couloir entrée 9 000.00 €

Signalisation des accès PMR du bâtiment 100.00 €

Bandes podotactiles en haut et bas des marches extérieures 200.00 €

Budget prévisionnel total 9 860.00 €

Crèche Brassens

Aménagement d'une place PMR sur rue du Ml Leclerc 1 560.00 €

Pente d'accès au bâtiment à créer 8 500.00 €

Signalétique intérieure des WC 100.00 €

Budget prévisionnel total 10 160.00 €

4 Salle des Fêtes

Signalisation conforme des places extérieures PMR 720.00 €

Amélioration du seuil extérieur d'entrée à la salle des fêtes 100.00 €

Signalisation par pictogramme des sanitaires PMR 100.00 €

Barre d'appui dans le sanitaire PMR 100.00 €

Pose de bandes podotactiles en bas et haut des escaliers de l'étage 200.00 €

Demande de dérogation pour l'accès des personnes en fauteuil roulant à l'accès de la salle de l'étage. On proposera en atténuation, la pose des bandes podotactiles ci-dessus, pour l'accès des personnes à mobilité réduite ou mal voyantes.

Budget prévisionnel total 1 220.00 €

5 Centre Gaston taurin

Signalisation conforme des places extérieures PMR 720.00 €

Signalisation des accès PMR et WC 400.00 €

Réorganisation des locaux accueil jeunesse 5 000.00 €

Mobilier accueil pour accueil des PMR 1 000.00 €

Alarme incendie 2 000.00 €

Portes extérieures sur étage pour ouverture vers l'extérieure 7 000.00 €

Pentes intérieures accès intérieurs salle du bas et entrée haute 600.00 €

Bandes podotactiles en bas et haut des 3 escaliers 300.00 €

Demande de dérogation pour l'accès des personnes en fauteuil roulant à l'accès de l'étage. On proposera en atténuation, la pose des bandes podotactiles ci-dessus, pour l'accès des personnes à mobilité réduite ou mal voyantes.

Budget prévisionnel total 17 020.00 €

6 Groupe scolaire Pergaud

Signalisation conforme de la place extérieure PMR 360.00 €

Signalisation des accès PMR et WC 1000.00 €

Barre d'appui dans le sanitaire PMR 100.00 €

Déplacement d'un lave main dans un WC PMR en rdc du bâtiment 1 pour conformité du rayon de giration fauteuil PMR 200.00 €
 Pose de bandes podotactiles en bas et haut des escaliers de l'étage 400.00 €
 Demande de dérogation pour l'accès des personnes en fauteuil roulant à l'étage. On proposera en atténuation, la pose des bandes podotactiles ci-dessus, pour l'accès des personnes à mobilité réduite ou mal voyantes.

Budget prévisionnel total 2060.00 €

7 Gymnase Beuvain

Signalisation conforme de la place extérieure PMR 360.00 €
 Amélioration du cheminement de l'accès PMR par le trottoir (agrandissement de la partie enrobé en entrée du trottoir) 1500.00 €
 Signalisation des accès extérieurs PMR + WC 500.00 €
 Seuil extérieur en pente à créer en accès salle de jeux 500.00 €
 Sanitaire PMR (aucun sanitaire PMR existant) à créer dans le sanitaire filles 3000.00 €

Budget prévisionnel total 5860.00 €

Budget Global AD'AP et proposition de calendrier tri-annuel

Sites	Coût	Année de réalisation
Hôtel de Ville	810.00 €	<i>2016</i>
Annexe Hôtel de Ville	410.00 €	<i>2016</i>
Salle des fêtes	1 220.00 €	<i>2016</i>
Gymnase Beuvain	5 860.00 €	<i>2017</i>
Centre Gaston Taurin	17 020.00 €	<i>2017</i>
Ecole Brassens	9 860.00 €	<i>2018</i>
Groupe Scolaire Pergaud	2 060.00 €	<i>2018</i>
Crèche Brassens	10 160.00 €	<i>2018</i>
Coût global	47 400.00 €	

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

7. Demande de subvention auprès de la C.A.F. – Extension de la micro crèche

Le contrat enfance jeunesse signé entre la Ville de Brionne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure arrive à échéance. Dans le cadre de son renouvellement, il convient d'engager de nouvelles actions en faveur de la très petite enfance (0 à 3 ans) et notamment l'extension de la crèche de 10 à 18 places. Il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires avec la CAF et à solliciter les subventions.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

8. Demande de subvention - Travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt de ligne Honfleur/Evreux RD 26 Rue Maréchal Leclerc

Compte tenu de la nécessité de procéder dans le cadre des travaux de mise en conformité en accessibilité du point d'arrêt bus de la ligne Honfleur/Evreux, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure à hauteur de 80 % du montant H.T. de cette dépense. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.

9. Modification du tableau des effectifs

Il convient de modifier le tableau des effectifs suite à la commission administrative paritaire du Centre Départemental de Gestion de l'Eure pour des avancements de grade.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité.